

Initiales du  
président

Initiales du  
secrétaire

1

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN  
COMITÉ EXÉCUTIF  
SÉANCE ORDINAIRE DU 28 AVRIL 2015

Procès-verbal de la séance ordinaire du Comité exécutif de la Commission scolaire Marie-Victorin, tenue le 28 avril 2015 à 21 heures, à la salle Flore laurentienne située au siège social de la Commission scolaire Marie-Victorin, 13, rue Saint-Laurent Est à Longueuil.

**COMMISSAIRES:**

Mesdames Diane Fournier, Denise Girard, Carole Lavallée et Catherine Pelletier

Messieurs Michel Gervais, Benoît Laganière, Serge Mainville, David Miljour et Alain Riendeau

Formant quorum sous la présidence de Mme Carole Lavallée.

**COMMISSAIRE REPRÉSENTANT LES PARENTS:**

Mme Valérie St-Laurent

**EST ÉGALEMENT PRÉSENT :**

M. Bruno Marcoux

**SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :**

M. Raynald Thibeault, directeur général  
M. Anthony Bellini, directeur général adjoint  
Mme Sylvie Caron, directrice générale adjointe  
M. Daniel Tremblay, directeur général adjoint  
Me Marylène Drouin, directrice du Service du secrétariat général, des affaires corporatives et des communications  
M. Éric Lafrance, directeur du Service des ressources matérielles  
Mme Louise Nadon, directrice adjointe du Service des ressources matérielles

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La présidente, Mme Carole Lavallée, déclare la séance ouverte.  
Il est 22 h 06.

42-CE-2014-2015

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**IL EST PROPOSÉ** par Mme Denise Girard :

**QUE** l'ordre du jour soit adopté en retirant le point 11.14 - *Autorisations préalables – contrats de services autres qu'avec une personne physique, évalués entre 100 000 \$ et 500 000 \$.*

**Adoptée à l'unanimité**

Initiales du  
président

Initiales du  
secrétaire

2

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN  
COMITÉ EXÉCUTIF  
SÉANCE ORDINAIRE DU 28 AVRIL 2015

L'ordre du jour adopté se lit comme suit :

**ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance et moment de réflexion
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal :
  - 3.1 Exemption de lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 24 mars 2015
4. Questions orales du public
5. Affaires de la Direction générale
6. Affaires du Service du secrétariat général, des affaires corporatives et des communications
7. Affaires du Service des ressources éducatives
8. Affaires du Service des ressources humaines
9. Affaires du Service de l'organisation et du transport scolaire
10. Affaires du Service des ressources financières
11. Affaires du Service des ressources matérielles
  - 11.1 École André-Laurendeau – remplacement des portes du bloc sportif, phase I – lignage et vernis des gymnases
  - 11.2 École Antoine-Brossard – correction du plancher de l'auditorium
  - 11.3 École Antoine-Brossard – remplacement de la tour d'eau
  - 11.4 École Bel-Essor – réfection de la toiture – sections A, C et D3
  - 11.5 École Christ-Roi – réfection de la toiture – sections B3 et D4
  - 11.6 École D'Iberville – réfection de la maçonnerie – gymnase et bloc nord
  - 11.7 École Félix-Leclerc – réfection des planchers, phase II
  - 11.8 École Georges-P.-Vanier – réfection de la maçonnerie
  - 11.9 École Gérard-Filion – réfection du plancher – local A140 et corridor
  - 11.10 École Maurice-L.-Duplessis – réfection du plancher du gymnase
  - 11.11 École Pierre-D'Iberville – réfection de la chaufferie
  - 11.12 École Sainte-Claire (Longueuil) – réfection de la chaufferie
  - 11.13 École Carillon – réfection des préaux
  - 11.14 Projet de réfection du Centre d'éducation des adultes Antoine-Brossard – autorisation de règlement hors cour
12. Affaires du Service des technologies de l'information
13. Affaires du Service de la formation professionnelle et de l'éducation des adultes
14. Autres points
15. Questions orales du public
16. Parole aux commissaires
17. Ajournement ou clôture de la séance

Initiales du  
président

Initiales du  
secrétaire

3

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN  
COMITÉ EXÉCUTIF  
SÉANCE ORDINAIRE DU 28 AVRIL 2015

43-CE-2014-2015

**EXEMPTION DE LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA  
SÉANCE ORDINAIRE DU 24 MARS 2015**

**IL EST PROPOSÉ** par Mme Denise Girard que le procès-verbal de la séance ordinaire du 24 mars 2015 soit adopté avec dispense de lecture.

**Adoptée à l'unanimité**

**QUESTIONS ORALES DU PUBLIC**

Aucune personne n'a pris la parole.

44-CE-2014-2015

**AFFAIRES DU SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES**

Une présentation générale est faite des points inscrit à l'ordre du jour.

**IL EST PROPOSÉ** par Mme Diane Fournier de procéder à l'exemption de lecture des projets de résolution pour les points 11.1 à 11.14.

**Adoptée à l'unanimité**

45-CE-2014-2015

**ÉCOLE ANDRÉ-LAURENDEAU – REMPLACEMENT DES PORTES DU  
BLOC SPORTIF, PHASE I – LIGNAGE ET VERNIS DES GYMNASES**

**CONSIDÉRANT** que quatre (4) entrepreneurs se sont procuré le cahier de charges;

**CONSIDÉRANT** que trois (3) entrepreneurs ont déposé une soumission;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la firme d'architectes « BGLA inc. » d'octroyer le contrat à l'entrepreneur « Les Constructions Claude Péloquin inc. »;

**IL EST PROPOSÉ** par M. Alain Riendeau :

1° **QUE** le contrat pour l'appel d'offres 075-275-44651 – André-Laurendeau – remplacement des portes du bloc sportif, phase I – lignage et vernis des gymnases, soit accordé à l'entrepreneur « Les Constructions Claude Péloquin inc. » pour un montant total de 161 080,00 \$ avant taxes, selon le tableau comparatif d'ouverture des soumissions du 31 mars 2015 déposé par le Service des ressources matérielles;

2° **QUE** la direction du Service des ressources matérielles soit autorisée à signer le contrat et à intervenir pour et au nom de la Commission scolaire Marie-Victorin.

**Adoptée à l'unanimité**

Initiales du  
président

Initiales du  
secrétaire

4

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN  
COMITÉ EXÉCUTIF  
SÉANCE ORDINAIRE DU 28 AVRIL 2015

46-CE-2014-2015

**ÉCOLE ANTOINE-BROSSARD – CORRECTION DU PLANCHER DE  
L'AUDITORIUM**

**CONSIDÉRANT** que trois (3) entrepreneurs se sont procuré le cahier de charges;

**CONSIDÉRANT** qu'un (1) entrepreneur a déposé une soumission;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la firme d'architectes « Jodoïn Lamarre Pratte Architectes inc. » d'octroyer le contrat à l'entrepreneur « Constructions J. Boulais inc. »;

**CONSIDÉRANT** que la Direction générale a autorisé la poursuite du processus d'appel d'offres avec cet entrepreneur, conformément au *Règlement de délégation de fonctions et de pouvoirs* de la Commission scolaire;

**IL EST PROPOSÉ** par M. Michel Gervais :

1° **QUE** le contrat pour l'appel d'offres 076-276-44652 – Antoine-Brossard – correction du plancher de l'auditorium, soit accordé à l'entrepreneur « Constructions J. Boulais inc. » pour un montant total de 108 415,00 \$ avant taxes, selon le tableau comparatif d'ouverture des soumissions du 7 avril 2015 déposé par le Service des ressources matérielles;

2° **QUE** la direction du Service des ressources matérielles soit autorisée à signer le contrat et à intervenir pour et au nom de la Commission scolaire Marie-Victorin.

**Adoptée à l'unanimité**

47-CE-2014-2015

**ÉCOLE ANTOINE-BROSSARD – REMPLACEMENT DE LA TOUR D'EAU**

**CONSIDÉRANT** que quatorze (14) entrepreneurs se sont procuré le cahier de charges;

**CONSIDÉRANT** que six (6) entrepreneurs ont déposé une soumission;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la firme d'ingénieurs « Beaudoin Hurens inc. » d'octroyer le contrat à l'entrepreneur « Névé réfrigération inc. », seul soumissionnaire conforme;

**CONSIDÉRANT** que la Direction générale a autorisé la poursuite du processus d'appel d'offres avec cet entrepreneur, conformément au *Règlement de délégation de fonctions et de pouvoirs* de la Commission scolaire;

**IL EST PROPOSÉ** par M. Michel Gervais :

Initiales du  
président

Initiales du  
secrétaire

5

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN  
COMITÉ EXÉCUTIF  
SÉANCE ORDINAIRE DU 28 AVRIL 2015

1° **QUE** le contrat pour l'appel d'offres 076-276-43430 – Antoine-Brossard – remplacement de la tour d'eau, soit accordé à l'entrepreneur « Névé réfrigération inc. » pour un montant total de 415 800,00 \$ avant taxes, selon le tableau comparatif d'ouverture des soumissions du 22 avril 2015 déposé par le Service des ressources matérielles;

2° **QUE** la direction du Service des ressources matérielles soit autorisée à signer le contrat et à intervenir pour et au nom de la Commission scolaire Marie-Victorin.

**Adoptée à l'unanimité**

48-CE-2014-2015

**ÉCOLE BEL-ESSOR – RÉFECTION DE LA TOITURE – SECTIONS A, C ET D3**

**CONSIDÉRANT** que quatre (4) entrepreneurs se sont procuré le cahier de charges;

**CONSIDÉRANT** que trois (3) entrepreneurs ont déposé une soumission;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la firme d'architectes « Leclerc associés architectes inc. » d'octroyer le contrat à l'entrepreneur « Les couvertures St-Léonard inc. »;

**IL EST PROPOSÉ** par M. Serge Mainville :

1° **QUE** le contrat pour l'appel d'offres 065-165-45491 – Bel-Essor – réfection de la toiture – sections A, C et D3, soit accordé à l'entrepreneur « Les couvertures St-Léonard inc. » pour un montant total de 126 200,00\$ avant taxes, selon le tableau comparatif d'ouverture des soumissions du 22 avril 2015 déposé par le Service des ressources matérielles;

2° **QUE** la direction du Service des ressources matérielles soit autorisée à signer le contrat et à intervenir pour et au nom de la Commission scolaire Marie-Victorin.

**Adoptée à l'unanimité**

49-CE-2014-2015

**ÉCOLE CHRIST-ROI – RÉFECTION DE LA TOITURE – SECTIONS B3 ET D4**

**CONSIDÉRANT** que onze (11) entrepreneurs se sont procuré le cahier de charges;

**CONSIDÉRANT** que huit (8) entrepreneurs ont déposé une soumission;

Initiales du  
président

Initiales du  
secrétaire

6

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN  
COMITÉ EXÉCUTIF  
SÉANCE ORDINAIRE DU 28 AVRIL 2015

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la firme d'architectes « Menkès Shooner Dagenais LeTourneux architectes inc. » d'octroyer le contrat à l'entrepreneur « Poulin & Bureau inc. »;

**IL EST PROPOSÉ** par Mme Denise Girard :

- 1° **QUE** le contrat pour l'appel d'offres 009-009-45497 – Christ-Roi – réfection de la toiture – sections B3 et D4, soit accordé à l'entrepreneur « Poulin & Bureau inc. » pour un montant total de 116 784,00 \$ avant taxes, selon le tableau comparatif d'ouverture des soumissions du 15 avril 2015 déposé par le Service des ressources matérielles;
- 2° **QUE** la direction du Service des ressources matérielles soit autorisée à signer le contrat et à intervenir pour et au nom de la Commission scolaire Marie-Victorin.

**Adoptée à l'unanimité**

50-CE-2014-2015

**ÉCOLE D'IBERVILLE – RÉFECTION DE LA MAÇONNERIE – GYMNASSE ET BLOC NORD**

**CONSIDÉRANT** que sept (7) entrepreneurs se sont procuré le cahier de charges;

**CONSIDÉRANT** que cinq (5) entrepreneurs ont déposé une soumission;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la firme d'architectes « Menkès Shooner Dagenais LeTourneux architectes inc. » d'octroyer le contrat à l'entrepreneur « Marieville Construction inc. »;

**IL EST PROPOSÉ** par M. Alain Riendeau :

- 1° **QUE** le contrat pour l'appel d'offres 017-017-45506 – D'Iberville – réfection de la maçonnerie – gymnase et bloc nord, soit accordé à l'entrepreneur « Marieville Construction inc. » pour un montant total de 288 000,00 \$ avant taxes, selon le tableau comparatif d'ouverture des soumissions du 17 avril 2015 déposé par le Service des ressources matérielles;
- 2° **QUE** la direction du Service des ressources matérielles soit autorisée à signer le contrat et à intervenir pour et au nom de la Commission scolaire Marie-Victorin.

**Adoptée à l'unanimité**

Initiales du  
président

Initiales du  
secrétaire

7

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN  
COMITÉ EXÉCUTIF  
SÉANCE ORDINAIRE DU 28 AVRIL 2015

51-CE-2014-2015

**ÉCOLE FÉLIX-LECLERC – RÉFECTION DES PLANCHERS, PHASE II**

**CONSIDÉRANT** que sept (7) entrepreneurs se sont procuré le cahier de charges;

**CONSIDÉRANT** que cinq (5) entrepreneurs ont déposé une soumission;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la firme d'architectes « Vincent Leclerc + Associés Architectes S.E.N.C. » d'octroyer le contrat à l'entrepreneur « Axe Construction inc. »;

**IL EST PROPOSÉ** par M. Benoît Laganière :

1° **QUE** le contrat pour l'appel d'offres 012-020-44654 – Félix-Leclerc – réfection des planchers, phase II, soit accordé à l'entrepreneur « Axe Construction inc. » pour un montant total de 111 600,00 \$ avant taxes, selon le tableau comparatif d'ouverture des soumissions du 23 avril 2015 déposé par le Service des ressources matérielles;

2° **QUE** la direction du Service des ressources matérielles soit autorisée à signer le contrat et à intervenir pour et au nom de la Commission scolaire Marie-Victorin.

**Adoptée à l'unanimité**

52-CE-2014-2015

**ÉCOLE GEORGES-P.-VANIER – RÉFECTION DE LA MAÇONNERIE**

**CONSIDÉRANT** que onze (11) entrepreneurs se sont procuré le cahier de charges;

**CONSIDÉRANT** que huit (8) entrepreneurs ont déposé une soumission;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la firme d'architectes « Birtz Bastien Beaudoin Laforest Architectes (BBBL) » d'octroyer le contrat à l'entrepreneur « Construction M.B. (2014) inc. »;

**IL EST PROPOSÉ** par M. Michel Gervais :

1° **QUE** le contrat pour l'appel d'offres 024-024-45509 – Georges-P.-Vanier – réfection de la maçonnerie, soit accordé à l'entrepreneur « Construction M.B. (2014) inc. » pour un montant total de 209 850,00 \$ avant taxes, selon le tableau comparatif d'ouverture des soumissions du 14 avril 2015 déposé par le Service des ressources matérielles;

2° **QUE** la direction du Service des ressources matérielles soit autorisée à signer le contrat et à intervenir pour et au nom de la Commission scolaire Marie-Victorin.

**Adoptée à l'unanimité**

Initiales du  
président

Initiales du  
secrétaire

8

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN  
COMITÉ EXÉCUTIF  
SÉANCE ORDINAIRE DU 28 AVRIL 2015

53-CE-2014-2015

**ÉCOLE GÉRARD-FILION – RÉFECTION DU PLANCHER – LOCAL A140  
ET CORRIDOR**

**CONSIDÉRANT** que sept (7) entrepreneurs se sont procuré le cahier de charges;

**CONSIDÉRANT** qu'un (1) entrepreneur a déposé une soumission;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la firme d'architectes « un architecture inc. » d'octroyer le contrat à l'entrepreneur « Axe Construction inc. »;

**CONSIDÉRANT** que la Direction générale a autorisé la poursuite du processus d'appel d'offres avec cet entrepreneur, conformément au *Règlement de délégation de fonctions et de pouvoirs* de la Commission scolaire;

**IL EST PROPOSÉ** par Mme Denise Girard :

1° **QUE** le contrat pour l'appel d'offres 078-278-44656 – Gérard-Filion – réfection du plancher – local A140 et corridor, soit accordé à l'entrepreneur « Axe Construction inc. » pour un montant total de 349 900,00 \$ avant taxes, selon le tableau comparatif d'ouverture des soumissions du 2 avril 2015 déposé par le Service des ressources matérielles;

2° **QUE** la direction du Service des ressources matérielles soit autorisée à signer le contrat et à intervenir pour et au nom de la Commission scolaire Marie-Victorin.

**Adoptée à l'unanimité**

54-CE-2014-2015

**ÉCOLE MAURICE-L.-DUPLESSIS – RÉFECTION DU PLANCHER DU  
GYMNASE**

**CONSIDÉRANT** que douze (12) entrepreneurs se sont procuré le cahier de charges;

**CONSIDÉRANT** que huit (8) entrepreneurs ont déposé une soumission;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la firme d'architectes « Birtz Bastien Beaudoin Laforest Architectes (BBBL) » d'octroyer le contrat à l'entrepreneur « Grondin Acoustique inc. »;

**IL EST PROPOSÉ** par M. David Miljour :



Initiales du  
président

Initiales du  
secrétaire

9

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN  
COMITÉ EXÉCUTIF  
SÉANCE ORDINAIRE DU 28 AVRIL 2015

- 1° **QUE** le contrat pour l'appel d'offres 041-041-44661 – Maurice-L.- Duplessis – réfection du plafond du gymnase, soit accordé à l'entrepreneur « Grondin Acoustique inc. » pour un montant total de 167 850,00 \$ avant taxes, selon le tableau comparatif d'ouverture des soumissions du 7 avril 2015 déposé par le Service des ressources matérielles;
- 2° **QUE** la direction du Service des ressources matérielles soit autorisée à signer le contrat et à intervenir pour et au nom de la Commission scolaire Marie-Victorin.

**Adoptée à l'unanimité**

55-CE-2014-2015

**ÉCOLE PIERRE-D'IBERVILLE – RÉFECTION DE LA CHAUFFERIE**

**CONSIDÉRANT** que quatre (4) entrepreneurs se sont procuré le cahier de charges;

**CONSIDÉRANT** que trois (3) entrepreneurs ont déposé une soumission;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du professionnel mandaté du Service des ressources matérielles d'octroyer le contrat à l'entrepreneur « MBL Mécanique du Bâtiment Lanaudière inc. »;

**IL EST PROPOSÉ** par Mme Diane Fournier :

- 1° **QUE** le contrat pour l'appel d'offres 045-045-43448 – Pierre-D'Iberville – réfection de la chaufferie, soit accordé à l'entrepreneur « MBL Mécanique du Bâtiment Lanaudière inc. » pour un montant total de 141 600,00 \$ avant taxes, selon le tableau comparatif d'ouverture des soumissions du 13 avril 2015 déposé par le Service des ressources matérielles;
- 2° **QUE** la direction du Service des ressources matérielles soit autorisée à signer le contrat et à intervenir pour et au nom de la Commission scolaire Marie-Victorin.

**Adoptée à l'unanimité**

56-CE-2014-2015

**ÉCOLE SAINTE-CLAIRE (LONGUEUIL) – RÉFECTION DE LA CHAUFFERIE**

**CONSIDÉRANT** que six (6) entrepreneurs se sont procuré le cahier de charges;

**CONSIDÉRANT** que quatre (4) entrepreneurs ont déposé une soumission;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du professionnel mandaté du Service des ressources matérielles d'octroyer le contrat à l'entrepreneur « Tuyauterie Expert inc. »;

Initiales du  
président

Initiales du  
secrétaire

10

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN  
COMITÉ EXÉCUTIF  
SÉANCE ORDINAIRE DU 28 AVRIL 2015

**IL EST PROPOSÉ** par Mme Diane Fournier :

- 1° **QUE** le contrat pour l'appel d'offres 055-055-43453 – Sainte-Claire (Longueuil) – réfection de la chaufferie, soit accordé à l'entrepreneur « Tuyauterie Expert inc. » pour un montant total de 125 620,00 \$ avant taxes, selon le tableau comparatif d'ouverture des soumissions du 20 avril 2015 déposé par le Service des ressources matérielles;
- 2° **QUE** la direction du Service des ressources matérielles soit autorisée à signer le contrat et à intervenir pour et au nom de la Commission scolaire Marie-Victorin.

**Adoptée à l'unanimité**

57-CE-2014-2015

**ÉCOLE CARILLON – RÉFECTION DES PRÉAUX**

**CONSIDÉRANT** que trois (3) entrepreneurs se sont procuré le cahier de charges;

**CONSIDÉRANT** que trois (3) entrepreneurs ont déposé une soumission;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la firme d'architectes « Vincent Leclerc + Associés Architectes S.E.N.C. » d'octroyer le contrat à l'entrepreneur « M.W. Constructions inc. »;

**IL EST PROPOSÉ** par Mme Diane Fournier :

- 1° **QUE** le contrat pour l'appel d'offres 006-006-45494 – Carillon – réfection des préaux, soit accordé à l'entrepreneur « M.W. Constructions inc. » pour un montant total de 430 000,00 \$ avant taxes, selon le tableau comparatif d'ouverture des soumissions du 21 avril 2015 déposé par le Service des ressources matérielles;
- 2° **QUE** la direction du Service des ressources matérielles soit autorisée à signer le contrat et à intervenir pour et au nom de la Commission scolaire Marie-Victorin.

**Adoptée à l'unanimité**

58-CE-2014-2015

**PROJET DE RÉFECTION DU CENTRE D'ÉDUCATION DES ADULTES ANTOINE-BROSSARD – AUTORISATION DE RÉGLEMENT HORS COUR**

**CONSIDÉRANT** la résolution 85-CC-2012-2013 adoptée par le Conseil des commissaires à sa séance ordinaire du 26 mars 2013, autorisant l'octroi d'un contrat à l'entrepreneur « Construction Al-Basma inc. » pour la réalisation d'un projet de réfection du Centre d'éducation des adultes Antoine-Brossard (projet n° 081-476-44543);

Initiales du  
président

Initiales du  
secrétaire

11

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN  
COMITÉ EXÉCUTIF  
SÉANCE ORDINAIRE DU 28 AVRIL 2015

**CONSIDÉRANT** que l'entrepreneur « Construction Al-Basma inc. » et sa caution ont négligé de payer en totalité leurs sous-traitants impliqués dans ce projet;

**CONSIDÉRANT** les réclamations, avis d'hypothèque et préavis d'exercice de droit hypothécaire reçus par la Commission scolaire de la part des sous-traitants en cause, notamment le sous-traitant « Électricité Gemme et fils inc. »;

**CONSIDÉRANT** les négociations intervenues entre la Commission scolaire et le sous-traitant « Électricité Gemme et fils inc. » en vue du règlement hors cour du litige;

**CONSIDÉRANT** que ce sous-traitant accepte de régler le litige pour le montant d'indemnité négocié;

**CONSIDÉRANT** le *Règlement de délégation de fonctions et de pouvoirs* de la Commission scolaire;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du Service des ressources matérielles, en collaboration avec le Service du secrétariat général, des affaires corporatives et des communications;

**CONSIDÉRANT** les explications fournies lors de la rencontre du comité de travail du Comité exécutif du 28 avril 2015;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du comité de travail du Comité exécutif;

**IL EST PROPOSÉ** par M. Michel Gervais :

1° **QUE** le Comité exécutif autorise le règlement hors cour du litige avec « Électricité Gemme et fils inc. » pour le montant d'indemnité négocié;

2° **QUE** le directeur général soit autorisé à signer, pour et au nom de la Commission scolaire, tout document relatif au règlement hors cour de ce litige.

**Adoptée à l'unanimité**

**AUTRES POINTS**

Aucun autre point n'est traité.

**QUESTIONS ORALES DU PUBLIC**

Aucune personne n'a pris la parole.

Initiales du  
président

Initiales du  
secrétaire

12

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN  
COMITÉ EXÉCUTIF  
SÉANCE ORDINAIRE DU 28 AVRIL 2015

**PAROLE AUX COMMISSAIRES**

Aucun commissaire n'a pris la parole.

**AJOURNEMENT OU CLÔTURE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance prend fin. Il est 22 h 12.

\_\_\_\_\_  
Présidente

\_\_\_\_\_  
Secrétaire générale